



## Demande d'augmentation de salaire

Par **didier29600**, le **19/08/2016** à **22:35**

Bonjour, ayant fait une demande d'augmentation de salaire par lettre recommandée début janvier, j'ai eu avec du mal un entretien avec la gérante de la société qui était accompagné de son gendre qui lui n'appartient pas à la société. Cette entretien n'a débouché sur rien mis à part le fait que la gérante ma dit que je n'avais pas besoin d'argent vue que ma femme travaillait (ce qui ne la regarde nullement) et que je devait trouvé du travail ailleurs, qu'elle n'allait pas me gardé et que c'est son gendre qui prendrait la décision tout comme il devait faire les fiches de poste nominative demandées lors de l'audit annuel . Nous sommes fin aout et n'ayant toujours pas de réponse (son gendre est au abonné absent et pourtant il m'avait dit que d'ici fin mars je serais fixé normalement dans le positif) j'ai demandé à la gérante ou en était ma demande, réponse de la gérante : trouvé du travaille ailleurs ce serait mieux car apparemment elle ne veut pas en entendre parler et que son gendre ne voulait plus me parler et que son avocate allait prendre le relais. Merci d'avance pour la réponse que vous pourriez m'apporté.

Par **P.M.**, le **19/08/2016** à **23:15**

Bonjour,  
Il n'y a pas d'interrogation dans votre exposé mais si l'employeur ne veut pas vous augmenter alors que vous êtes déjà au dessus du minimum conventionnel garanti, je ne vois pas ce que vous pourriez faire...

Par **didier29600**, le **20/08/2016** à **12:22**

Bonjour, ma question est suite au refus de répondre à ma demande d'augmentation de salaire, d'établir une fiche de poste nominative (fiche inexistante) sachant que l'on me considère comme un manutentionnaire (je suis payé au smic) alors que mon poste consiste à la mise en route d'une chaine de production, de l'alimenter en matière première, contrôler les poids et la finition de la production, que l'on me fait un chantage à l'emploi, qu'elle recours puis je avoir, merci

Par **P.M.**, le **20/08/2016** à **12:35**

Bonjour,

La fiche de poste n'est en principe pas obligatoire...

Vous pourriez refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de votre qualification ou, si vous avez les éléments probants nécessaires, demander au Conseil de Prud'Hommes de reconnaître vos véritables fonctions et une revalorisation de votre salaire qui irait avec...

Par **didier29600**, le **20/08/2016** à **14:14**

merci beaucoup